

Pourquoi passer au paiement par prélèvement pour le règlement de mes appels de fonds ?



C'est plus simple : plus besoin de faire un chèque, signez [votre mandat en ligne](#) pour une prise en compte immédiate.



C'est sécurisé : c'est un [moyen de paiement sécurisé](#) pour la signature du mandat de prélèvement.



C'est pratique : trois formules sont possibles.

- **Automatique mensualisé :** vos appels de fonds prélevés automatiquement sous forme de mensualités équivalentes.
- **Automatique à l'exigibilité :** vos appels de fonds prélevés automatiquement en une fois quelques jours après l'exigibilité.
- **Manuel à la demande :** vous gérez manuellement le paiement en ligne de vos appels de fonds.

Comment passer au paiement par prélèvement ? *C'est facile et rapide ! Laissez-vous guider ...*

ÉTAPE 1

Choix de la formule

Sélectionnez votre formule et saisissez vos codes IBAN et BIC



ÉTAPE 2

Création du mandat

Générez votre mandat en cliquant sur le bouton



ÉTAPE 3

Signature du mandat

Signez votre mandat de prélèvement en ligne ou téléchargez et renvoyez l'original signé par voie postale